

COREPS

Provence-Alpes-Côte d'Azur

"Tenue des festivals de l'été 2021 et protocoles sanitaires"

Synthèse de la réunion thématique du 14 avril 2021

ELEMENTS DE CONTEXTE

Mme LEFEUVRE.- « Le Préfet a demandé qu'un protocole soit établi, de façon à avoir une grille de lecture commune au niveau régional, et avoir des réponses qu'il pourrait ensuite soumettre au Centre interministériel de crise et, le cas échéant, débloquer les situations avec les services compétents, quand on a affaire par exemple, à la question de l'arrivée et du transport des artistes étrangers. »

« Dans notre calendrier que le préfet va proposer au Centre interministériel de crise, notre objectif est d'achever cet exercice itératif d'ici à la fin du mois d'avril pour qu'il puisse le soumettre au Centre interministériel de crise début mai. »

« L'objectif de la DRAC et de la Région est de travailler en amont avec les préfets, parce qu'il y a toujours cette boucle nécessaire entre les différentes responsabilités des uns et des autres. »

« Ce sont bien les structures qui vont déterminer leur propre protocole (...) et pour éviter que le maire se retrouve un peu démuni établir une *check list* sera plus facile. »

M. PARIENTE.- « L'idée, c'est que l'on s'appuie d'abord sur vos expériences, et que nous puissions être une boîte d'enregistrement et de propositions le plus vite possible. »

« Trois mots me semblent essentiels dans cette note, c'est "adapté au local". Je pense que la feuille de route que la Région s'est donnée, en lien étroit avec l'Etat, est pour trouver une solution pour la région Sud, adaptée à ses spécificités qui sont extrêmement différentes d'un territoire à l'autre. »

RETOURS D'EXPERIENCE

Mme LOMBART.- « nous avons pu expérimenter l'accueil et la gestion du public - modalités qui peuvent être liées à la circulation pendant des entractes ou pendant des files d'attente, à la billetterie, etc -, la venue des artistes et toutes les conditions sanitaires que l'on pouvait imaginer dans un contexte difficile. »

M. VIENNE.- « Nous travaillons en lien avec les Forces musicales et d'autres festivals de plein air, un protocole ou en tout cas des éléments d'argumentation qui pourraient justifier une exception, une dérogation pour les jauges de plein air. »

M. ARGELONE.- « Nous sommes en train de travailler avec une société Biotech issue de la Région Sud à un principe de protocole sanitaire que l'on aimerait verser au travail commun, avec une première expérimentation que l'on va soumettre à la préfecture pour un événementiel au mois de mai. »

M. AVRIAL.- « Nous avons fait une charte de précautions sanitaires. Aujourd'hui, je pense que la base de travail pourrait être les différentes chartes de précautions sanitaires, les protocoles qui ont été écrits par tous les festivals qui ont eu lieu l'année dernière. etc. »

M. SALAZAR-MARTIN.- « Je crois que l'expérience des collectivités est très importante. Beaucoup ont innové, surtout sur l'extérieur, avec des petites jauges, une plus grande adaptabilité que les grands festivals. C'est aussi la redécouverte du plein air et de l'espace public qui est la vraie question. »

M. COPPOLA.- « En discutant avec des producteurs ou des réalisateurs dans le cinéma ou les séries de télévision, ils me disaient combien ils ont été pionniers après le premier confinement l'année dernière au mois de mai. Parfois, ils ont inventé des protocoles très stricts et rigoureux sans l'aval de personne, et cela fait aujourd'hui référence dans le monde du cinéma. »

PROBLEMATIQUES / ENJEUX / POINTS DE VIGILANCE SOULEVES

M. GRINDA.- « Il y a deux problèmes : l'accueil du public, les personnels artistiques et techniques qui travaillent tous les jours et pour lesquels il va falloir établir des protocoles, outre le port du masque, par exemple, et la distribution de gel. »

Mme BENICHO.- « Notre gros souci aujourd'hui est vraiment de penser l'accueil du public et la circulation du public dans les expositions, mais aussi, par extension, dans la ville. »

M. KIEFFER.- « Ce qui nous pose le plus de problèmes, c'est le travail des équipes, la répartition et le flux des techniciens, les rencontres entre techniciens et artistes, les espaces séparés, des bulles que l'on pourrait construire pour préserver les équipes. (...) Et puis les espaces de restauration pour le public et pour les équipes. »

M. THOMAS.- « L'un des enjeux actuels, me semble-t-il, est une visibilité en termes de restriction de jauge, parce qu'on est tous plus ou moins dans la période de lancement des billetteries, et il va falloir statuer sur le processus que l'on va mettre en place. »

M. FLORES.- « Nous avançons tout de même avec plusieurs scénarios, car nous ne savons pas, par exemple dans le cas des spectacles de rue, si les déambulations seront autorisées... »

M. ARCOS.- « On est concerné par la question du calendrier, puisque notre festival est programmé pour une ouverture au 13 mai. »

M. DIAN.- « Il est très important pour que le festival de Chaillol puisse se tenir, que les communes sachent exactement ce qu'elles peuvent nous autoriser à faire. »

M. FLORES.- « Je voudrais aussi alerter sur la question de la protection sanitaire de nos équipes de permanents ou d'intermittents qui vont être soumises à un rythme très important, qui n'est pas habituel. »

M. FLORES.- « Nous allons devoir embaucher beaucoup de personnel en matière d'accueil des publics, mais aussi en matière de d'intermittents. »

M. EYRAUD-CHAUME.- « Aujourd'hui, une centaine de lieux sont occupés dans le pays et la principale revendication est : "pas de réouverture sans réouverture des droits sociaux." Notre grande inquiétude, c'est la pluralité et la multiplicité de la présence des artistes partout sur le territoire français. »

M. LEMERCIER.- « Pour faire une programmation, il nous faut entre quatre et six semaines, (...) il ne faut pas nous annoncer dix jours avant que l'on peut rouvrir à telle date. »

M. DIAN.- « nous sommes tous dans des situations d'événements très différents. Je voudrais attirer l'attention sur le fait qu'il ne faudrait pas que les protocoles qui sont imaginés et proposés deviennent des obstacles à des formes d'interactions public/habitants/artistes... »

QUESTIONS

M. GRINDA.- « Je pense que la question des autotests, à un moment donné devra trouver une solution très rapide. »

M. FLORES.- « Nos équipes de permanents ou d'intermittents, va-t-il être décidé par la réglementation qu'ils vont devoir être tous vaccinés ? Est-ce que l'on va avoir une politique d'autotest ? »

M. REYNARD.- « y a-t-il à l'heure actuelle un protocole en cours d'établissement à propos de l'accueil d'artistes qui ne sont pas dans l'espace européen et particulièrement, en ce qui nous concerne, d'artistes russes ? »

M. MUHL-VALENTIN.- « avec peut-être une jauge autour de 50 ou 60 %, par contre on pourrait encore bénéficier du fonds de compensation de billetterie sur le CNM ou le FUS ? »

M. KIEFFER.- « Est-ce qu'un référent Covid va être nécessaire, obligatoire, est-ce qu'il va être extérieur ? »

M. LEDOT.- « Y aura-t-il une réunion de ce type-là concernant les festivals debout, une fois que l'on en saura un peu plus ? »

Mme LOUDES.- « Plusieurs adhérents m'ont demandé au sein du SNSP s'il faudra qu'ils fassent une demande par sous-préfecture, par département, ou si le protocole que l'on va valider pour la Région sera normalement le plus adapté à tout le monde et il suffira. »

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

M. RONDIN.- Il y a bien trois phases d'une ouverture progressive (...) Les phases 1, 2, 3 sont déterminées en pourcentage de jauge, je ne parle que d'assis, parce que les festivals debout sont reportés à une échéance de phase 3 plutôt tardive, mais les festivals assis commencent à pouvoir envisager des jauges à 35 %, 65 %, puis 100 % en fonction de la phase.

Il y a aussi une avancée, en tout cas dans les demandes sur la question de la restauration et des buvettes, avec dès la phase 1, pourquoi pas des possibilités de plein air avec des distanciations très strictes et assises toujours, puisque le maître mot reste l'assis.

Je voudrais revenir sur la protection des personnes puisque la dérogation a été officiellement déposée par le ministère de la Culture, par la ministre, d'une possibilité que les équipes artistique et d'accueil soient prioritaires sur la vaccination.

Mme LEFEUVRE.- Je me permets de lancer un appel à la cantonade : si vous avez des compagnies ou des artistes hors UE ou en UE qui doivent arriver, notamment à partir de la mi-mai, il faudrait nous faire remonter très vite les éléments dont on a besoin pour assurer leur accueil sur le territoire national.